



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B(S-XIX)/3
9 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Dix-neuvième session extraordinaire
Bangkok, 29 avril 2002
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN À MI-PARCOURS

**Bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail
adoptés dans le Plan d'action de Bangkok**

Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction	3
I. Évaluation des activités réalisées depuis la dixième session de la Conférence: les enseignements.....	5
II. Orientation et domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence.....	11
III. Enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs de résultats	13

Introduction

1. À sa vingt-quatrième réunion directive, le 12 mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder, pendant le deuxième trimestre de 2002, à un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED – c'est-à-dire à mi-chemin entre la dixième et la onzième session de la Conférence – en se fondant sur les indicateurs de résultats convenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹. Ces indicateurs sont les suivants:

Indicateur n° 1: Opportunité, utilité, niveau de mise en œuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes;

Indicateur n° 2: Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux;

Indicateur n° 3: Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents.

2. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil du commerce et du développement a décidé que l'examen à mi-parcours comporterait trois aspects distincts, mais interdépendants, à savoir un examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, un bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok², et des débats interactifs et un dialogue directif sur d'importants événements ayant une incidence sur les activités de la CNUCED. Le bilan de la mise en œuvre des engagements et du programme de travail a été réalisé à l'occasion de différentes réunions du Conseil organisées de janvier à mars 2002.

Contexte: Événements internationaux

3. Depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, plusieurs grandes conférences internationales ont eu lieu, dont les résultats ont eu une influence sur les activités de la CNUCED. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001), que la CNUCED elle-même était chargée d'organiser, a adopté un programme d'action de 10 ans en faveur des pays les moins avancés³ couvrant tous les aspects du développement, y compris la propre sphère d'activités de la CNUCED. La quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Doha, novembre 2001) a adopté le programme de travail de Doha⁴, qui prévoit des négociations sur un large éventail de questions relevant des domaines de compétences de la CNUCED.

¹ A/55/6/Rev.1, 2001.

² TD/386, 18 février 2000.

³ A/CONF.191/11, 8 juin 2001.

⁴ WT/MIN(01)/DEC/W/1, 2 et 10, 14 novembre 2001.

Il incombe plus particulièrement à cet égard à la CNUCED de veiller à ce que les aspects de ce programme de travail qui touchent au développement soient dûment pris en compte. La Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) a défini un nouveau consensus et un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement sur des approches du développement devant favoriser la réalisation d'objectifs partagés, y compris ceux figurant dans la Déclaration du millénaire⁵. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à «appliquer des politiques rationnelles, à instaurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et à assurer la primauté du droit [...] à mobiliser les ressources nationales, à attirer les flux internationaux, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement⁶, le financement viable de la dette et l'allègement de la dette extérieure et à renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux⁷», tous aspects visés dans le Plan d'action de Bangkok. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, lancé en 2001, témoignait d'une nouvelle approche du développement de ce continent, où les pays africains eux-mêmes assuraient la conduite du processus. Ce nouveau partenariat serait une initiative hautement prioritaire pour l'Afrique et ses partenaires de développement au cours des prochaines années, et tout programme destiné à prendre la suite du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, encore indéterminé au moment de la réalisation du présent bilan, ne pourrait que s'en inspirer fortement.

Contexte: Ressources

4. Le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003⁸, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001, prévoyait pour la CNUCED deux nouveaux postes pour le sous-programme 9.1B, «Développement de l'Afrique». Il prévoyait toutefois aussi d'importantes réductions de ressources dans un certain nombre de domaines, s'agissant en particulier des services de consultants (réduction de 46 %), ce qui aurait nécessairement des répercussions sur les activités techniques de la CNUCED. En décembre 2001, conformément au paragraphe 116 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/227, a décidé de créer, à New York, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, qui s'acquitterait de certaines fonctions de coordination, de sensibilisation et d'appui précédemment assurées par la CNUCED⁹. Les effectifs du nouveau Bureau ont été en partie constitués au moyen du transfert de 10 postes de la CNUCED¹⁰, ce qui aurait des «répercussions négatives ... sur les travaux analytiques et

⁵ A/RES/55/2, 18 septembre 2000.

⁶ Voir le paragraphe 39 du Consensus de Monterrey, A/CONF.198/3, 1^{er} mars 2002.

⁷ Par. 4, *ibid.*

⁸ A/RES/56/253, 24 décembre 2001.

⁹ A/56/645, 23 novembre 2001.

¹⁰ *Ibid.*

techniques de la CNUCED¹¹». Des inquiétudes ont été exprimées au cours de l'examen à mi-parcours à propos des incidences de la diminution des ressources.

5. Bien que le taux de postes vacants au secrétariat de la CNUCED ait sensiblement diminué – pour s'établir à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ONU dans son ensemble – un certain nombre de postes de haut fonctionnaire sont restés vacants pendant de longues périodes.

6. Depuis la dixième session de la Conférence, les ressources extrabudgétaires en provenance de toutes sources (PNUD, fonds bilatéraux d'affectation spéciale, financement par les bénéficiaires eux-mêmes) destinées à des activités d'assistance technique de la CNUCED sont restées à peu près stables à un niveau de 23 à 25 millions de dollars des États-Unis par an. La recrudescence de demandes d'assistance technique à la suite de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC a obligé la CNUCED à un important effort, s'agissant à la fois de se positionner sur le marché compétitif des fonds de donateurs et d'accroître son efficacité pour optimiser sa capacité d'absorption de tels fonds.

Documentation

7. L'approche novatrice adoptée dans le document TD/B(S-XIX)/L.1 – «Évaluation du programme pour 2000-2001» – établi pour l'examen à mi-parcours a été bien accueillie, car outre une description détaillée des activités entreprises, le secrétariat de la CNUCED s'est efforcé d'y analyser les résultats obtenus. Toutefois, les limites inhérentes à toute auto-évaluation – à savoir une tendance à se concentrer sur les réalisations et à imputer les insuffisances à des facteurs extérieurs – sont parfois apparues avec une grande évidence dans le document. Il pourrait être utile pour des évaluations ultérieures d'avoir recours à une mesure systématique des incidences au moyen d'indicateurs de qualité aussi bien que de quantité, ainsi que d'une collecte et d'une présentation plus complètes des appréciations des utilisateurs; le secrétariat a été invité à poursuivre ses efforts en tenant compte de ces éléments.

I. Évaluation des activités réalisées depuis la dixième session de la Conférence: les enseignements

8. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action – quadriennal – de Bangkok ont généralement été satisfaisants, exception faite de quelques domaines indiqués plus loin. Le Plan lui-même a conservé sa pertinence depuis son adoption à Bangkok. La CNUCED a pu exécuter un programme de travail sérieux et utile sur la base de ce plan d'action; rien n'a donné à penser au cours du processus d'examen à mi-parcours que le Plan d'action de Bangkok ne puisse pas continuer de sous-tendre un programme de travail efficace jusqu'à la onzième session de la Conférence. Toutefois, l'ampleur du champ d'action de ce plan et les actuelles contraintes en matière de ressources font qu'il est devenu urgent de définir des domaines prioritaires et de mobiliser des fonds pour des activités prioritaires.

¹¹ Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session, TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.

Indicateur n° 1: Opportunité, utilité, niveau de mise en œuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes

9. L'examen des activités de recherche et d'analyse sur la base de cet indicateur s'est révélé très difficile. Les résultats d'enquêtes de lectorat et autres n'étaient pas disponibles pour chaque sous-programme. L'enquête de lectorat réalisée auprès des États membres, à temps pour que les résultats en soient disponibles pour l'examen à mi-parcours, a donné un taux de réponse décevant. Cet indicateur devant rester le principal outil d'évaluation pour toute la période d'exécution du plan à moyen terme 2002-2005, il faudra étudier les moyens d'en améliorer l'efficacité. Quelques idées sont avancées dans la partie finale du présent document. Il faut toutefois noter qu'au cours du processus d'examen à mi-parcours lui-même, les États membres ont fourni de très utiles observations – dont il est rendu compte ici – sur les activités de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui donnent une idée plus précise de leur impact.

10. Les observations sur les publications analytiques de la CNUCED parues depuis la dixième session de la Conférence ont généralement été positives. Il a été indiqué que ces publications avaient fourni des analyses et des informations de qualité et avaient valablement contribué au dialogue international, ainsi qu'à l'élaboration des politiques au niveau national. Les principales publications analytiques consacrées à l'investissement au titre du sous-programme 9.2 ont suscité des appréciations unanimement favorables. La publication annuelle intitulée *World Investment Report* (WIR) est devenue un ouvrage de référence pour les praticiens dans les pays développés comme dans les pays en développement, et une source essentielle d'information sur les flux d'investissement et les questions de développement qui y sont associées. La publication intitulée *Positive agenda and future trade negotiations*, relevant du sous-programme 9.3, a été bien accueillie. De nombreux États membres ont considéré qu'il s'agissait d'un ouvrage de référence utile et ont demandé qu'il soit actualisé, pour tenir notamment compte des résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. La nouvelle publication périodique relevant du sous-programme 9.4 – *E-Commerce and Development Report* (Rapport sur le commerce électronique et le développement) – a bénéficié d'appréciations positives pour son analyse et sa description d'une question d'une importance croissante. Alors que ce domaine comptait déjà de nombreux intervenants, il était important que la CNUCED le traite depuis sa perspective propre. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* relevant du sous-programme 9.5, était apprécié par les États membres à la fois pour son analyse et son information statistique qui n'avaient pas d'équivalent ailleurs.

11. La principale publication annuelle au titre du sous-programme 9.1, le *Rapport sur le commerce et le développement*, contribuait au débat international sur la mondialisation, s'agissant en particulier des questions intéressant les pays en développement. Il avait un objectif différent de celui des autres grandes publications mentionnées plus haut: il visait à stimuler les débats en proposant un éclairage différent des événements, dans l'optique de développement de la CNUCED. Il suscitait des réactions mitigées de la part des États membres, des institutions et des médias. Le thème de la réforme de l'architecture financière internationale avait été jugé opportun et utile par les États membres touchés par des crises financières.

12. Les mandats définis dans le Plan d'action de Bangkok étaient vastes par rapport aux ressources disponibles, s'agissant notamment du sous-programme 9.3. Certains États membres ont estimé qu'une priorité insuffisante avait été accordée à des éléments de mandat importants

pour eux, tels que le traitement spécial et différencié, les préférences, ou la capacité de production dans le secteur manufacturier et le secteur des services. De même, certains ont estimé que le souci immédiat de répondre aux besoins en matière d'assistance technique d'États membres pouvait avoir été préjudiciable aux activités de recherche et d'analyse; il était important de trouver un juste équilibre. Le Plan d'action de Bangkok y élargissait les activités de la CNUCED aux questions d'environnement. Les travaux réalisés dans ce domaine ont été appréciés par les États membres, et jugés utiles dans la perspective du prochain Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002).

13. Il a été maintes fois souligné que pour être utiles, les activités de recherche et d'analyse devaient bénéficier d'une présentation correcte et accessible, ainsi que d'une diffusion large et efficace – y compris en versions traduites – pour atteindre tous ceux qui pouvaient en tirer profit et avoir le plus grand impact. Certaines études potentiellement utiles n'avaient pas été portées à l'attention de délégations à Genève qui auraient pu en tirer profit. Les États membres continuaient d'attacher une grande importance à l'existence de sites Web de qualité, actualisés et multilingues, ainsi qu'à la distribution ponctuelle des documents et des grands rapports, dans le respect des règles pertinentes de l'ONU concernant le multilinguisme.

Indicateur n° 2: Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux

14. Pour ce qui est des activités réalisées au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les États membres, à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes en janvier 2002¹², se sont généralement déclarés satisfaits des activités d'analyse et de coopération technique dans ce domaine, en mentionnant plusieurs résultats bénéfiques concrets. Une certaine satisfaction a été exprimée concernant les efforts de diffusion réalisés. À la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, en février 2002¹³, les États membres se sont félicités de la quantité de travail réalisée et certains ont indiqué des domaines qu'ils jugeaient importants pour l'avenir, notamment l'agriculture. La nécessité d'adopter une approche plus dynamique pour la promotion des activités relatives à la qualité entreprises au titre du programme a été soulignée. À la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, en février 2002¹⁴, plusieurs États membres ont insisté sur la nécessité de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées.

15. Les évaluations réalisées par les commissions ont en grande partie porté sur les activités du secrétariat. Peu d'indications ont été données de la valeur pratique et de l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement – voire du degré de mise en œuvre – des recommandations adressées au niveau national aux gouvernements et au niveau international à la communauté internationale à l'occasion des précédentes sessions des commissions.

¹² TD/B/COM.2/40-TD/B/EX(28)/3, 27 février 2002.

¹³ TD/B/COM.1/49-TD/B/EX(28)/4, 21 février 2002.

¹⁴ TD/B/COM.3/46-TD/B/EX(28)/5, 1^{er} mars 2002.

Les *Rapports intérimaires sur l'application des recommandations concertées* soumis aux commissions¹⁵ ont surtout eu tendance à porter sur les recommandations adressées au secrétariat. L'élaboration des recommandations des commissions étant un processus exigeant beaucoup de ressources, cet aspect devra être examiné de façon plus approfondie. Quelques suggestions sont présentées dans la dernière partie du présent document.

Indicateur n° 3: Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents

16. De multiples observations ont été fournies pour et pendant l'examen à mi-parcours sur les activités de coopération technique. Il faut toutefois noter que des indicateurs ne figuraient pas systématiquement dans tous les descriptifs de projet de coopération technique, et que les indicateurs éventuellement présents étaient souvent davantage quantitatifs que qualitatifs. L'utilisation systématique d'indicateurs et l'amélioration des indicateurs existants pour qu'ils donnent une mesure qualitative autant que quantitative faciliteraient l'évaluation de l'impact des activités.

17. La demande d'assistance technique adressée à la CNUCED est restée forte et les appréciations fournies ont été pour l'essentiel extrêmement positives. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED constituaient désormais des références mondiales. L'assistance apportée à des États membres sur des questions concernant le système commercial multilatéral, notamment dans le cadre du programme sur la diplomatie commerciale et du programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP), avait été vivement appréciée. Le fait que des pays bénéficiaires eux-mêmes contribuent au financement de certains programmes (par exemple, appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales) montrait que ces pays considéraient que la CNUCED fournissait des services de qualité, d'un intérêt et d'une utilité directs pour eux. Des exemples concrets de résultats positifs obtenus au niveau des pays (par exemple, raccourcissement des délais de dédouanement grâce au programme SYDONIA) ont également été présentés au cours de l'examen à mi-parcours.

18. Les efforts déployés pour prolonger les études et les conseils par des discussions intergouvernementales, et pour soutenir la mise en œuvre des recommandations – par exemple, examens de la politique d'investissement, programmes sur les accords internationaux d'investissement, activités sur les liens entre sociétés transnationales et PME – ont également été très appréciés. Une plus grande utilisation pourrait être faite de programmes de renforcement des capacités établis de longue date, et de leurs réseaux – par exemple, les programmes TrainForTrade et EMPRETEC – pour assurer la diffusion des résultats des activités de recherche et d'analyse, ainsi qu'une assistance technique davantage intégrée.

19. Les programmes exécutés conjointement avec d'autres organisations – Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, par exemple – ou avec la société civile – notamment pour la facilitation du

¹⁵ TD/B/COM.1/48, TD/B/COM.2/39 et TD/B/COM.3/45, 21 décembre 2001.

commerce ou la diversification des produits de base – contribuaient efficacement à l'exécution des mandats et à une optimisation de l'impact des activités de la CNUCED. Dans certains cas, «les coûts de coordination» étaient élevés, en particulier dans les premières étapes: le projet pilote du Cadre intégré en était un exemple. Toutefois, lorsque l'objectif de cette coopération était suffisamment important – comme c'était le cas pour l'intégration du commerce dans les stratégies de développement – l'effort initial était justifié par les avantages potentiels pour les pays considérés. La CNUCED était invitée à poursuivre ses efforts jusqu'à obtention des résultats recherchés.

20. La lenteur de la mise en œuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait suscité quelques inquiétudes: 18 personnes seulement avaient reçu une formation au cours des deux années écoulées depuis la dixième session de la Conférence. Bien que l'établissement du matériel pédagogique et la mise en place du soutien administratif pour les cours, ainsi que le détachement de spécialistes du secrétariat, aient été couverts par le programme ordinaire comme prévu, il y avait eu malentendu quant aux ressources qui pourraient être obtenues du budget-programme de l'ONU pour le financement des frais de voyage et d'hébergement des stagiaires. Une formation n'avait pu avoir lieu que grâce à la générosité d'un donateur bilatéral. Il fallait donc redoubler d'efforts et repenser les choses à l'avenir pour que cette formation puisse être assurée de façon efficace et économique.

21. En raison de leur succès, les grands programmes d'assistance technique – SYGADE, SYDONIA et SIAM – étaient devenus des «entreprises» d'une certaine ampleur; cela conduisait à se demander s'ils devaient fonctionner de façon plus indépendante. Il a toutefois été jugé préférable de les maintenir dans la structure actuelle de façon que l'expérience fournie par leur exécution puisse être profitable à d'autres domaines d'activité de l'organisation, qu'il s'agisse de recherche, d'analyse ou de formation de consensus. Cette question pourrait toutefois être de nouveau abordée à l'avenir. Lorsque des programmes à vocation opérationnelle étaient considérés avoir atteint un certain niveau de maturité, un changement progressif de responsabilité pour leur exécution au profit des bénéficiaires pouvait être une option, sur le modèle du programme relatif aux pôles commerciaux.

22. Les mesures prises pour promouvoir l'autonomie financière des grands programmes de coopération technique commençaient à donner des résultats dans certains domaines, et le secrétariat était invité à poursuivre dans cette voie.

23. La manière dont la CNUCED avait donné suite aux dispositions figurant au paragraphe 164 vi) du Plan d'action de Bangkok concernant la coordination interne des activités de coopération technique, en réalisant un examen interne de ces activités, a été appréciée. Les États membres attachaient une grande importance à une forte coordination interne et au dialogue avec les parties intéressées, et ils comptaient poursuivre leurs échanges avec le secrétariat sur les recommandations issues de cet examen, et leur mise en œuvre.

Autres questions concernant le programme

24. L'initiative prise à la dixième session de la Conférence d'instituer le sous-programme 9.1B, relatif au développement de l'Afrique, avait commencé de porter ses fruits. Différentes études

établies dans le cadre de ce sous-programme¹⁶ avaient contribué au renforcement de la coopération pour le développement de l'Afrique; bien qu'elles aient suscité des réactions mitigées, elles étaient appréciées par de nombreux pays africains, qui les jugeaient utiles pour l'élaboration des politiques. Ce petit sous-programme était d'autant plus intéressant que la méthode de travail adoptée consistait à faire appel aux compétences disponibles dans l'ensemble des services du secrétariat et à en faire la synthèse.

25. Au cours des mois précédant l'examen à mi-parcours, le programme de travail du sous-programme 9.5 a été modifié¹⁷ pour tenir compte du transfert de ressources vers le nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, créé à New York. La nouvelle orientation du sous-programme, axée sur des domaines où son efficacité pouvait être la plus grande, a généralement été bien accueillie, bien que beaucoup aient demandé que le *Rapport sur les pays les moins avancés* reste une publication annuelle. Comme le sous-programme 9.1B, ce sous-programme ferait appel aux compétences disponibles dans l'ensemble du secrétariat – au moyen de «correspondants» dans chaque division – ce qui garantirait une plus grande intégration des différentes questions et la création de synergies, en particulier avec le sous-programme 9.1B avec lequel il avait beaucoup de bénéficiaires communs.

26. Les initiatives prises par le secrétariat depuis la dixième session de la Conférence concernant d'autres questions intersectorielles ont été appréciées. L'organisation d'une réunion d'experts sur les questions de parité entre les sexes et les décisions prises à la suite de tenir davantage compte de cet élément dans les activités de toutes les divisions avec la désignation de responsables pour ces questions devraient, grâce à un suivi approprié, contribuer à renforcer cet aspect des activités de la CNUCED. Les organisations de la société civile s'étant montrées de plus en plus désireuses de participer aux réunions de la CNUCED, il conviendrait de poursuivre les efforts pour promouvoir des interactions constructives dans le respect des règles pertinentes de l'ONU. On a observé une plus forte participation de la société civile à l'exécution des programmes – comme cela est indiqué ailleurs dans le présent document. Les efforts déployés au titre de divers programmes de coopération technique, tels que le JITAP, pour associer un large éventail de parties intéressées, y compris des organisations de la société civile, à l'élaboration et à l'exécution des politiques commerciales ont été soulignés et appréciés par les pays bénéficiaires. C'était là une des façons dont la CNUCED s'acquittait de son mandat consistant à promouvoir une bonne administration publique; le dialogue bilatéral avec les bénéficiaires des grands programmes de coopération technique en était une autre.

27. L'importance des «enseignements à tirer» dans tous les domaines a été soulignée, de l'organisation de conférences au renforcement des programmes de coopération technique en passant par des évaluations indépendantes régulières et la mise en œuvre des recommandations en découlant. Cela contribuait non seulement à l'amélioration continue des résultats, mais aussi au maintien et à l'élargissement de l'appui nécessaire.

¹⁶ «Les flux de capitaux et la croissance en Afrique» (TD/B/47/4-UNCTAD/GDS/MDPB/7, 27 juillet 2000) et «Le développement économique en Afrique: Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux» (TD/B/48/12-UNCTAD/GDS/AFRICA/1, 1^{er} août 2001).

¹⁷ TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.

II. Orientation et domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence

28. Il a été maintes fois souligné au cours du processus d'examen à mi-parcours que la compétence particulière de la CNUCED – qui était vivement appréciée par les États membres, pays développés comme pays en développement – concernait le traitement intégré du développement et du commerce, des questions financières, de la technologie et de l'investissement. Il en découlait que les mesures prises pour développer cette orientation, qui faisait de la CNUCED une organisation différente des autres organisations, avaient toutes les chances de renforcer l'exécution des mandats. Les initiatives visant à «décompartementaliser» les activités de la CNUCED, à renforcer les liens entre la recherche, la formation de consensus et l'assistance technique, à promouvoir une plus grande intégration au sein des divisions et entre les divisions – à l'instar de l'Équipe spéciale sur le commerce – et à intégrer les activités de coopération technique en un tout plus cohérent allaient toutes dans ce sens et renforceraient également l'image de la CNUCED.

29. Tout au long du processus d'examen à mi-parcours, on a souligné combien il était urgent de soutenir les pays en développement dans les négociations, actuelles et à venir, à l'OMC – ce soutien devant englober les trois domaines d'activité de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique; c'était là l'un des principaux domaines prioritaires pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence. La CNUCED avait déjà établi un «plan d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'après-Doha». Sa capacité de faire la synthèse des informations provenant de différentes sources au sein de son programme et de clarifier ainsi les options s'offrant aux pays en développement était vivement appréciée. Des initiatives telles que la sélection du thème du commerce pour le *Rapport sur le commerce et le développement, 2002* venaient à point nommé. Cette priorité devrait guider le choix des thèmes de recherche et d'analyse sur des questions émanant du Plan d'action de Bangkok, l'objectif étant de fournir aux pays en développement des moyens pour l'élaboration des politiques. Parmi les questions immédiatement prioritaires pour les États membres, en raison des dates butoirs fixées à l'OMC, figuraient l'agriculture, les services, le traitement spécial et différencié, les droits de douane et les obstacles non tarifaires. Il était également important de redoubler d'efforts pour intégrer les différentes activités de renforcement des capacités dans la structure d'ensemble de l'organisation de façon à en maximiser l'efficacité, et pour mieux utiliser les actuels filières et réseaux de diffusion et d'exécution. Les activités de renforcement des capacités après la Conférence de Doha, engagées au moyen de ressources extrabudgétaires, devraient venir compléter les activités ordinaires – et non pas s'y substituer – car c'était celles-ci qui donnaient à la CNUCED un avantage comparatif dans ce domaine.

30. Il était également important de veiller à ce que les pays en développement puissent profiter des possibilités actuelles et futures en renforçant leurs capacités productives et en améliorant leur compétitivité. La CNUCED possédait un certain nombre d'atouts en la matière, dont des compétences techniques concernant les produits de base, les services, l'investissement, la technologie, la concurrence, le commerce électronique, le développement des entreprises, la facilitation du commerce, et la mise en valeur des ressources humaines dans divers domaines relevant de son mandat. Ces atouts pouvaient être utilisés pour aider les pays en développement à renforcer leur compétitivité et à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. La nouvelle orientation du sous-programme 9.5, qui insistait sur l'assistance à fournir aux pays pour leur intégration dans le commerce mondial par le renforcement des capacités de production, la

promotion de la diversification des exportations et la contribution au développement humain et institutionnel dans les domaines liés au commerce, était jugée particulièrement intéressante à cet égard.

31. Il a été souligné que la CNUCED ne pouvait s'acquitter de ces tâches seule. Une étroite coopération entre toutes les institutions et tous les donateurs fournissant une assistance technique liée au commerce était essentielle pour garantir la complémentarité des efforts et obtenir les meilleurs résultats. Les actuelles limites en matière de ressources et de capacité d'absorption imposaient que l'on privilégie les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif, tels que les domaines prioritaires identifiés pour les trois commissions¹⁸. Ces domaines d'avantage comparatif devaient être clairement définis et faire l'objet d'une promotion appropriée, y compris pour la mobilisation de fonds. Les besoins étaient grands, mais il était essentiel de veiller à ce que les nouvelles initiatives répondent à la demande exprimée et soient conformes aux stratégies et priorités de développement des pays en développement.

32. On a également souligné combien il importait d'assurer le suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Il a de nouveau été demandé que les engagements pris dans les documents de Bruxelles soient répertoriés et évalués, avec une claire répartition des tâches entre la CNUCED et le nouveau Bureau du Haut Représentant. Les délégations se sont par ailleurs félicitées de l'orientation fixée pour le sous-programme 9.5, à savoir une plus grande place accordée aux activités sectorielles et aux travaux de fond avec la contribution de tous les services et départements du secrétariat.

33. L'exécution des mandats de la CNUCED passait par des activités de recherche et d'analyse, des discussions intergouvernementales et des programmes de coopération technique. Le renforcement des liens entre ces trois types d'activité pouvait améliorer l'utilité et la pertinence des travaux de l'organisation. Plusieurs exemples intéressants ont été mis en avant, tels que les activités relatives à la concurrence ou à l'investissement. Pour ce qui était des questions relatives aux négociations commerciales multilatérales en particulier, les activités d'assistance technique et de formation de consensus pourraient être soutenues de façon plus efficace par des activités pertinentes de recherche et d'analyse. Le choix des thèmes des réunions d'experts – question également examinée à propos du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental – était important.

34. Concernant le paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, de nombreuses idées nouvelles avaient été avancées au cours du processus d'examen à mi-parcours en vue d'améliorer la diffusion et le coût-efficacité de la formation, ainsi que les incidences sur le renforcement des capacités dans les pays en développement. Cette formation pouvait contribuer à accroître les compétences techniques dans les régions pour une plus grande continuité et un meilleur accès. La coopération avec des institutions nationales de pays en développement, des instituts régionaux et des organisations régionales, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, était un moyen de parvenir à ce résultat; le recours au téléenseignement était une autre option à envisager. Ces questions seraient examinées par l'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166. Avec une bonne préparation et une utilisation efficace et prudente des

¹⁸ Décision adoptée à la vingt-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, 12 et 13 mars 2002.

ressources, la formation prévue au paragraphe 166 pouvait être un instrument précieux pour le renforcement des capacités, considéré comme une priorité par de nombreux pays en développement. Les ressources désormais inscrites au chapitre 33 du budget-programme de l'ONU permettaient de prévoir davantage de cours pour l'exercice biennal 2002-2003 à un moindre coût unitaire, mais cela ne résolvait pas la question de la viabilité à long terme de cette activité.

35. Les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) soulignaient le caractère central des questions relevant des compétences de la CNUCED pour les efforts internationaux visant à promouvoir le développement, à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs de la Déclaration du millénaire. Ces résultats donnaient un nouvel élan aux travaux de la CNUCED. Les États membres comptaient bien examiner plus avant, au cours des débats interactifs de haut niveau, la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs fixés dans le Consensus de Monterrey.

III. Enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs de résultats

36. Les indicateurs de résultats utilisés pour l'établissement du bilan au titre de l'examen à mi-parcours étaient ceux du plan à moyen terme pour la période 2002-2005; l'établissement de ce bilan a été l'occasion d'en tester l'efficacité.

37. L'indicateur n° 1, à lui seul, n'a pas fourni suffisamment d'éléments pour un examen efficace. Toutefois, les observations présentées par des États membres sur la pertinence et l'utilité des activités de recherche et d'analyse de la CNUCED pour l'élaboration des politiques aideront beaucoup le secrétariat à poursuivre ses efforts d'amélioration. Des pistes à explorer concernent une meilleure planification des enquêtes de lectorat, ou la sélection d'un nombre plus limité de publications essentielles. Une autre possibilité serait de réaliser des examens ciblés sur certaines publications auprès d'un groupe restreint, mais représentatif d'experts gouvernementaux spécialistes de l'élaboration des politiques dans les domaines considérés.

38. L'indicateur n° 2 a été le moins efficace en raison du très faible nombre d'observations reçues sur la mise en œuvre des recommandations au niveau national et au niveau international, et leurs incidences. Il s'est avéré difficile d'obtenir des réponses de la part des États membres et des institutions sur ces recommandations, peut-être en raison de leur caractère générique et non contraignant. Pour remédier à cette situation, on pourrait envisager une approche plus dynamique, par exemple la réalisation d'études de cas nationales par le secrétariat, mais cela exigerait bien entendu des ressources.

39. L'indicateur n° 3 ne pourrait être tout à fait efficace que si tous les documents de coopération technique contenaient des indicateurs de résultats. De plus, ces indicateurs devraient fournir des éléments d'appréciation aussi bien qualitative que quantitative. Cela pourrait également aider les responsables de programme à améliorer leurs activités et, comme il a été souligné au cours de l'examen à mi-parcours, à conserver et élargir le soutien nécessaire.

40. Une possibilité à étudier pour améliorer l'évaluation des activités de la CNUCED est l'élargissement des évaluations approfondies aux activités de recherche et d'analyse ainsi qu'aux activités de coopération technique. L'évaluation approfondie d'un programme de coopération

technique réalisée chaque année par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a montré toute son efficacité pour déterminer les mesures correctives à prendre et pour réorienter les activités. Une telle évaluation, dont il existe des précédents et qui est conforme aux règles et réglementations pertinentes de l'ONU, pourrait être réalisée au sein du mécanisme intergouvernemental, par exemple par les commissions dans le contexte de l'examen ordinaire de leur programme. Il conviendrait d'étudier plus avant cette suggestion.

41. Il a généralement été reconnu que des indicateurs relatifs à la politique générale, que ce soit au niveau national ou au niveau international, étaient plus difficiles à définir que des indicateurs concernant l'obtention de résultats concrets tels que certains types d'assistance technique. Les activités de la recherche posent des difficultés particulières. Des discussions sont en cours à l'ONU sur l'expérience acquise en matière d'indicateurs de l'exécution du programme et de l'exécution du Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire (A/56/326). Le Corps commun d'inspection réalise actuellement une étude. Cette question ainsi que les idées avancées plus haut pourraient utilement être examinées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à une future session, lorsque l'étude du Corps commun d'inspection sera disponible.
